DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

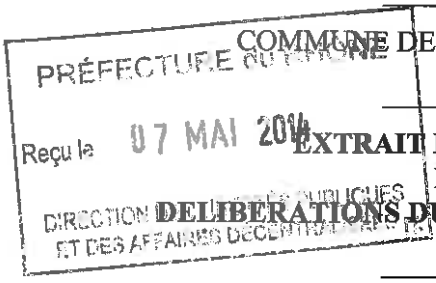

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **30 avril 2014**

Compte rendu affiché le **07 mai 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 avril 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

14.04.0045
Budget Primitif 2014 et budgets annexes - Création et modifications d'autorisations de programme et de crédits de paiement

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Katouar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Marie-France VIEUX-MARCAUD, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Yvan MARGUE à Marie-Emmanuelle SYRE, Jacques ARCHER à Fatma FARTAS, Christine JACOB à Régis DUVERT, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Saïd YAHIAOUI à Dorra HANNACHI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés :

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2014 que je soumets ce soir à votre examen a été établi conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Ce budget s'équilibre globalement à **92 161 647,68 euros** soit :
- 17 336 193,34 euros pour la section d'investissement
- 74 825 454,34 euros pour la section de fonctionnement.

Ce budget primitif que je vous propose d'adopter est un budget technique, construit dans un délai restreint comme cela a été précisé lors du débat d'orientation budgétaire. Néanmoins, l'activité des services et des associations sera préservée afin de ne pas entraver un certain nombre d'investissements prévus dans nos conventions avec les collectivités partenaires et l'Etat. Dans l'année des décisions modificatives seront l'occasion d'affirmer nos choix de politique publique.

L'éducation est l'une des priorités du mandat. La rénovation des groupes scolaires sera accélérée en mettant en place un plan pluriannuel d'investissement. Par ailleurs, des études pour la construction de nouveaux groupes scolaires seront lancées. Enfin, les rythmes scolaires seront mis en place à la rentrée 2014.

Ainsi, depuis 2008, 40 classes ont été ouvertes dans les écoles vaudaises, dont 9 classes supplémentaires pour la rentrée 2013-2014 et une prévision de création de 7 classes à la rentrée scolaire 2014-2015. Ces ouvertures de classes sont la démonstration du développement de notre commune et de son attractivité. Elles constituent un fort investissement de la ville au sein des écoles. Ainsi, le budget alloué à l'éducation représente le premier poste de dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement du budget 2014.

Le secteur de la petite enfance continue lui aussi d'être une priorité pour le budget 2014, priorité qui se concrétisera par l'extension du nombre de places dans l'équipement 1 2 3 soleil permettant d'offrir des services supplémentaires aux vaudais en augmentant la capacité d'accueil.

L'emploi et l'insertion font également partie des sujets majeurs. Dès cette année, les cellules emploi de nos structures locales vont être renforcées, va être également mise en place une bourse aux stages ainsi qu'une aide au permis de conduire plus spécifiquement pour les jeunes.

Par ailleurs, les habitants seront associés à la transformation de leurs villes via 8 conseils de quartiers qui seront animés par quatre adjoints de quartier. Dès ce trimestre nous lancerons un appel aux habitants afin qu'ils viennent y participer.

Concernant l'aménagement de notre ville, nous nous attacherons à la rénovation de nos équipements sportifs. Comme cela vous a déjà été indiqué, nous sommes dans la phase d'examen du projet du centre aquatique.

I/. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle- ci s'élève en recettes comme en dépenses à 17 336 193,34 euros.

1.1. Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées par :

- des ressources propres externes dont le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) pour 2 024 357 euros et des subventions d'équipement pour 5 071 836,34 euros correspondant au financement des opérations partenariales.
- des ressources propres internes constituées essentiellement par :
    - les amortissements : 2 000 000 euros ;
    - la prévision de virement de la section de fonctionnement : 3 230 000 euros

La prévision d'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement s'élève donc à 5 230 000 euros.

- le financement des opérations d'investissement par l'emprunt s'élève à 5 000 000 euros,

- ce budget enregistre également des participations versées par les constructeurs à hauteur de 846 103,34 euros, dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) Carré de Soie – secteur TASE. Ces recettes perçues par le Grand Lyon et reversées à la ville, sont légalement affectées à la mise en œuvre des investissements prévus au programme d'aménagement ; une provision de 500 000 euros viendra abonder leur financement au titre de l'exercice.

1.2 Les dépenses d'investissement

Ces dépenses intègrent l'ensemble des travaux et des acquisitions, les études, les participations aux fonds de concours (organismes publics) ou encore les subventions d'équipement (organismes privés) ainsi que le remboursement du capital de la dette.

1.2.1 Les travaux, acquisitions et études :

Les dépenses d'équipement représentent un montant de 11 928 125 euros (chapitres 20, 21 et 23 et les chapitres consacrés à des opérations).

Le budget primitif 2014 comprend un certain nombre de travaux et études dont les principaux investissements sont détaillés si dessous :

- le secteur des écoles de la commune pour un total de 4 992 588 euros : dont le groupe scolaire Wallon pour 2 795 588 euros, les études pour le restaurant scolaire Makarenko pour 30 000 euros, la réhabilitation de GrandClément pour laquelle sont inscrits 634 000 euros ; le groupe scolaire Chat Perché pour 200 000 euros ; les études et le démarrage de la procédure de concours à hauteur de 400 000 euros pour permettre la construction du nouveau groupe scolaire René Beauverie; 180 000 euros pour lancer les études nécessaires à la création d'un groupe scolaire Odette Cartailhac et des équipements petite enfance au sud de la commune. Par ailleurs, sont inscrits 662 000 euros pour le groupe scolaire Croizat, ainsi que des études pour la future extension de l'école Neruda et de l'école Curie (7 classes supplémentaires) ;
- le secteur sportif pour 1 738 000 euros : dont 895 000 euros pour la réhabilitation du stade Jomard.
- le secteur culturel principalement pour le Planétarium pour 631 898 euros (exposition permanente et les études pour les aménagements du jardin astronomique).
- le secteur de la petite enfance : des dépenses sont prévues pour ces équipements dans le cadre des projets au Centre Ville et au Sud de la commune (Secteur TASE).

Cette rubrique comprend également des acquisitions couvrant le remplacement de véhicules, ainsi que le remplacement et le renouvellement de matériels nécessaires aux activités (par exemple pour l'équipement des gymnases, des stades, du centre culturel, du cinéma, des haltes

garderies et mini- crèches, des locaux administratifs ou encore du matériel au bénéfice des écoles, ou des équipements sportifs…), ainsi que l'achat des matériels informatiques (tant la bureautique que les systèmes spécifiques).
Elle comprend également un certain nombre d'opérations récurrentes qui ont pour objectif d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la commune (il s'agit principalement de travaux d'étanchéité, ou de travaux relatifs aux réseaux d'eau ou de chauffage, de travaux de mise aux normes et d'accessibilité, la mise en conformité des réseaux avec la réglementation légionelle, travaux de maîtrise de l'énergie,…) et des espaces publics (cet entretien concerne la voirie, la signalétique, l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux, ainsi que les espaces verts ; les cimetières, les groupes scolaires, les équipements sportifs…)
La totalité représente la somme de 4 055 200 euros.

A noter que ces immobilisations intègrent entre autres des travaux demandés par la Commission communale de sécurité pour 60 000 euros, ainsi que des travaux pour l'accessibilité des handicapés pour 100 000 euros. Une enveloppe de 150 000 euros liée aux interventions dans les quartiers est également intégrée dans le budget.

Comme chaque année, toujours dans le domaine de la gestion et de l'entretien du patrimoine, une enveloppe de 1 220 500 euros est inscrite **en fonctionnement** pour financer les interventions des services sur le patrimoine bâti.

1.2.2 Les fonds de concours et subventions d'équipement (chapitre 204)

Ce sont les participations de la commune aux opérations partenariales de restructuration urbaine touchant divers quartiers pour des travaux en maîtrise d'ouvrage communautaire ou des opérations des bailleurs sociaux. Ces subventions d'équipement et fonds de concours représentent un montant de 196 965 euros.

Ce chapitre comprend aussi une subvention d'équipement d'un montant de 34 765 euros pour des travaux prévus à la Résidence Croizat (subvention au budget annexe).

1.2.3 Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Le capital de la dette à rembourser en 2014 sera de 4 230 000 euros.

Comme cela a été précisé ci-dessus, le budget d'investissement 2014 a pour objectif de répondre aux besoins d'entretien et de gestion du patrimoine tout en priorisant les équipements scolaires, sportifs, petite enfance et culturels.

1.2.4 Création et modifications d'autorisations de programme et de crédits de paiement

Il est également soumis au Conseil municipal le vote d'une nouvelle autorisation de programme et de crédits de paiement concernant la maternelle Chat Perché. Cette opération va mobiliser des crédits d'études et de travaux pour un montant pluriannuel de 1 100 000 euros TTC. L'opération porte sur le désamiantage des façades et le traitement de l'enveloppe de la maternelle Chat perché. Durant la période des travaux, la maternelle sera délocalisée sur le site de la Coccinelle qui aura été aménagé à cet effet. Cette opération se déroulera sur deux années avec les travaux sur la Coccinelle qui sont prévus en 2014 et les travaux pour la maternelle Chat perché en 2015.

Quatre autorisations de programme pluriannuelles sont à modifier.

La première concerne celle du Centre aquatique dont l'opération a été validée lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2011. La répartition des crédits de paiements a été revue pour prendre en compte un décalage du planning prévisionnel de l'opération lié à la nécessité de réaliser des études et investigations complémentaires (étude d'inondabilité du site, étude de dévoiement préalable de réseaux…). Les phases d'instruction et validation de certains points ont été plus longs que ceux initialement prévus (découvrabilité de la halle bassin, aménagements extérieurs), comme les délais de constitution des dossiers de consultation des entreprises notamment du fait de la nécessité de sécuriser au mieux la procédure.

La seconde autorisation de paiement concerne le groupe scolaire Grandclément. Cette opération augmente de 935 000 euros TTC suite à des travaux supplémentaires liés à la création d'une 14ème classe et de la mise au jour de travaux liés à l'amiante, au plomb, l'élargissement des portes d'entrée des salles de classe… De plus le scénario retenu pour l'aménagement de la cour nord (liaison sécurisée entre les deux ailes de l'élémentaire) a impliqué l'extension du préau et le déplacement du local utilisé par les boulistes. Le montant réévalué dc l'opération est de 4 230 000 euros TTC.

La troisième autorisation de programme concerne le groupe scolaire Croizat. Son montant pluriannuel a évolué pour prendre en compte la création de classes supplémentaires et pour tenir compte de l'estimation du projet du lauréat du concours qui a présenté une enveloppe de travaux supérieure à l'enveloppe arrêtée au stade programme par la maîtrise d'ouvrage. De plus, suite à la demande des utilisateurs, une étude a été faite pour créer des couchettes et des sanitaires supplémentaires augmentant ainsi le coût de l'opération. Le coût total de l'opération réévalué est de 8 096 000 euros TTC.

La dernière autorisation de programme qui doit faire l'objet d'une modification est relative au groupe scolaire Wallon. Son montant doit être réévalué de 820 606 euros TTC du fait de l'actualisation des coûts d'étude et de travaux, rendue nécessaire suite au décalage d'une année du démarrage des travaux, conséquence de la déclaration sans suite ou infructueuse de la consultation des entreprises. Par ailleurs, des travaux supplémentaires ont du être intégrés suite au mode opératoire très contraint préconisé par l'Inspection du travail pour procéder au désamiantage.

II/. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 74 825 454,34 euros en recettes comme en dépenses.

2.1 Les recettes de fonctionnement :

De budget primitif 2013 au budget primitif 2014, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,33 %.

Chapitre 70 : Produits des services et des domaines : 3 247 873 euros

Ce chapitre comprend essentiellement des redevances et des droits de services généraux ou spécifiques (recettes des centre aérés, des centres de loisirs, de la restauration scolaire, des équipements culturels…) et des redevances d'occupation du domaine public, des concessions dans les cimetières, des locations diverses autres que les immeubles.
Ce chapitre intègre également la recette versée par les associations et établissements publics pour la mise à disposition de personnels municipaux pour 396 814 euros (recette correspondant à une dépense prévue au chapitre 65).

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 40 978 807 euros

Ce compte 73 inclut les recettes à caractère fiscal. Il s'agit :

- du produit des 3 taxes pour 23 637 244 euros (soit une augmentation de 2,3 % par rapport au budget primitif 2013), dont des rôles complémentaires pour un montant de 118 927 euros. Il faut préciser que ces montants correspondent à une reconduction à l'identique des taux de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti que nous voterons lors de cette séance dans un prochain rapport.
- de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle par le Grand Lyon pour 14 257 146 euros, inchangée depuis la mise en place de la Taxe professionnelle unique (TPU) en 2003 ;
- de la dotation de solidarité communautaire (DSC) prévue à hauteur de 1 311 746 euros (soit une augmentation de 3,96 % par rapport au budget primitif 2013).
- et diverses taxes pour 1 772 671 euros (taxe sur l'électricité, les droits de mutation, la taxe sur les emplacements publicitaires, la taxe sur les pylônes électriques).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 27 901 387 euros

Les principaux éléments composant ce chapitre sont les suivants :

- la dotation forfaitaire qui s'élève à 8 741 486 euros soit une diminution de 4,84 % par rapport au budget primitif 2013 ;
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est prévue à 12 210 401 euros soit une augmentation de 4,61% par rapport à la prévision inscrite au budget primitif 2013 ;
- les compensations : elles jouent le rôle de variable d'ajustement des contributions de l'Etat aux collectivités locales comme cela a été le cas les exercices précédents (pour 2013, le montant estimé des compensation de l'Etat au titre de la Taxe professionnelle, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation est de 2 124 675 euros, marquant ainsi une baisse de 7,58 % par rapport au budget primitif 2013) ;
- les autres subventions, participations et dotations proviennent des partenaires de la ville (Région, CAFAL, les services déconcentrés de l'Etat, le Département, FAS, ...) dans le but de financer un certain nombre d'activités (lecture publique, CLSH, petite enfance, culture, éducation...).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 843 051 euros

Il s'agit pour ce chapitre principalement de la contribution salariale des chèques déjeuner (497 851 euros) et des revenus des immeubles (284 200 euros).
Il faut noter la stabilisation de la valeur faciale des chèques déjeuner.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 360 933 euros

Ce sont les remboursements sur la rémunération du personnel et sur les charges correspondantes, par la Sécurité sociale pour les non titulaires et l'assurance du personnel sur les accidents de service.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 22 300 euros

Ces produits correspondent aux mandats annulés sur les exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale.
Les chapitres 042 et 043 enregistrent des opérations d'ordre entre section ou à l'intérieur de la section de fonctionnement.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour 2014 est une illustration du développement de la ville et des besoins de services de la population.
Ils ont vocation à répondre aux besoins des vaudais dans des secteurs primordiaux tels que la petite enfance, l'éducation avec l'ouverture de 9 classes à la rentrée 2013 et une prévision de 7 classes supplémentaires à la rentrée 2014, la jeunesse, ou encore le secteur sportif.

Chapitre 011 : Charges générales : 15 472 277 euros

Vous trouverez à la page 10 du budget le détail de ces dépenses qui couvrent tout à la fois des achats de prestations (prestations de service telles que la restauration scolaire, le transport lié aux activités à destination des enfants, de maintenance, d'assurance,…), de la documentation, des achats non stockés (eau, énergie, vêtements de travail fournitures, électricité, carburant, chauffage, téléphone) des services extérieurs (l'entretien des espaces publics par exemple), des frais postaux et de télécommunication,…
Comme vous pouvez le constater, ces charges augmentent de 2,08 % par rapport aux dépenses inscrites au budget primitif 2013.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 41 511 091 euros

Les charges de personnel augmentent de 2,34 % par rapport au Budget primitif 2013. Cette évolution intègre les avancements de grade et d'échelon prévus pour 2014.
Les charges de personnel intègrent également pour cet exercice la continuité du dispositif des emplois d'avenir et la volonté de renforcer les secteurs de l'éducation (9 ouvertures de classes en 2013 et 7 en 2014), de la petite enfance (augmentation de l'offre d'accueil), des services aux personnes âgées.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 9 764 283 euros

Ces charges correspondent pour l'essentiel aux subventions de fonctionnement versées aux budgets médicaux sociaux soit 242 483 euros, au CCAS, aux associations sportives, culturelles et sociales ainsi qu'aux syndicats intercommunaux non fiscalisés, et au personnel mis à disposition auprès des centres sociaux et de la régie Vaulx-en-Velin.com. Le montant des subventions versées aux associations est de 5 351 913 euros.

Chapitre 66 : Charges financières : 1 946 000 euros

Ce sont les intérêts des emprunts et dettes. Les intérêts à verser auprès de nos établissements prêteurs s'élèvent à 1 850 000 euros. Ils étaient de 1 960 000 euros au Budget primitif 2013.
Les intérêts courus non échus sont prévus à hauteur de 81 000 euros.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 55 700 euros

Il s'agit essentiellement des bourses et prix (BAFA, FIH) et des recettes annulées sur les exercices antérieurs et les intérêts moratoires.
Les chapitres 023 et 042 couvrent des opérations d'ordre visant respectivement à comptabiliser le virement à la section d'investissement (023) et les dotations aux amortissements (042). Ces deux comptes constituent de l'autofinancement.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement celles-ci ont augmenté de 3,56 % par

rapport au Budget primitif 2013.

Par ailleurs, notre délibération budgétaire porte également sur le vote de deux budgets annexes au budget principal. Il s'agit du budget annexe de la télé surveillance et celui du chauffage urbain.
Le budget annexe de la télésurveillance est en diminution de 17 % par rapport au budget voté pour 2013 suite à l'ajustement des contrats de prestation 2014.
Le budget du chauffage urbain comporte essentiellement des crédits en section de fonctionnement afin d'assurer les charges de maintenance des installations, de contrôle et de gestion de la délégation de service public. La redevance versée par le délégataire permet de couvrir ces dépenses ainsi que les charges financières liées à l'amortissement de nos immobilisations.

Nous vous rappelons que les budgets annexes à caractère médico-social : Résidence de personnes âgées Ambroise Croizat et service de soins à domicile ont été adoptés en octobre dernier.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'adopter le budget primitif 2014 du budget principal et de ses budgets annexes ainsi que la création de l'autorisation de programme pluriannuelle de la maternelle Chat perché ainsi que la modification de quatre autorisations de programmes pluriannuelles (Centre aquatique, des groupes scolaires Grandclément, Croizat et Wallon).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Adopte le budget primitif 2014 du budget principal et de ses budgets annexes ainsi que la création de l'autorisation de programme pluriannuelle de la maternelle Chat perché ainsi que la modification de quatre autorisations de programmes pluriannuelles (Centre aquatique, des groupes scolaires Grandclément, Croizat et Wallon).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY